

## CURLING CLUB TROIS-CHÊNE GENÈVE

### Règlement d'application des cotisations

Saison 2025-2026

#### **Article 1 Membre actif du Curling Club Trois-Chêne Genève**

- Alinéa 1. Est considéré comme membre actif du Curling Club Trois-Chêne Genève (ci-après CC3C) toute personne âgée de 20 ans révolus au 30 juin précédent le début de la saison de curling.
- Alinéa 2. Les membres actifs au sens de l'art. 4 des statuts sont partagés en plusieurs sous-catégories :
- Membre actif individuel de 20 à 29 ans
  - Membre actif individuel de 30 ans révolus
  - Membre de la Section Handisport
  - Membre de la section Senior

Le montant de leur cotisation est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CC3C.

#### **Article 2 Membre de la Section Junior**

Le membre junior, au sens de l'art. 4 des statuts, paie une cotisation dont le montant est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CC3C.

#### **Article 3 Membre Supporter**

Le membre supporter, au sens de l'art. 4 des statuts, paie une cotisation dont le montant est fixé par le comité et approuvé par l'assemblée générale du CC3C.

#### **Article 4 Membre d'honneur**

Le membre d'honneur s'il est actif, au sens de l'art. 4 des statuts, est exonéré de toutes prestations financières envers le CC3C, à l'exception de la licence et du journal officiel de SWISS CURLING Association (SCA).

#### **Article 5 Catégories non-membres**

Le comité du CC3C fixe les cotisations des personnes non-membres qui souhaitent pratiquer le curling ponctuellement ou régulièrement.

#### **Article 6 Admission en cours de saison**

Toute admission est possible en cours de saison. Dans ce cas, la cotisation sera calculée au *prorata temporis*.

**Article 7 Interruption en cours de saison**

Tout membre qui se trouve dans une situation d'incapacité temporaire de pratiquer le curling peut présenter un certificat médical au comité s'il souhaite que sa situation soit étudiée.

Le membre ne peut obtenir un remboursement de sa cotisation.

Toutefois, le comité se réserve le droit d'accorder un abattement de cotisation calculé au *prorata temporis* pour la saison suivante.

**Article 8 Démission**

Tout membre peut sortir du club en adressant sa démission par écrit au CC3C, au plus tard le 31 mai précédent la saison de curling suivante.

**Article 9 Cotisation**

La cotisation est due en début de saison ; elle doit être payée dans le délai figurant sur la facture.

Sur demande, le montant de la cotisation peut être fractionné en plusieurs versements, ce pour autant que le solde soit payé au plus tard le 31 mars de la saison en cours.

En cas de non-paiement dans les délais, le membre pourra être « suspendu » par le comité jusqu'au règlement de la dette.

Tout nouveau membre incorporé après avoir effectué l'école de curling se verra offrir automatiquement, pour autant qu'il ait réglé son dû, une réduction unique du coût de l'école de curling à sa cotisation annuelle.

**Article 10 Finance d'entrée**

Dans le but de favoriser le recrutement de nouveaux membres, le CC3C renonce à la perception d'une quelconque finance d'entrée.

**Article 11 Licence (MemberCard) et journal officiel de SWISS CURLING Association (SCA)**

La licence et le journal officiel de SWISS CURLING Association sont obligatoires pour les membres actifs du CC3C. Les tarifs sont fixés par SCA.

**Article 12 Repas de l'assemblée générale ordinaire**

La cotisation comprend le coût du repas (sans les boissons) servi après l'assemblée générale ordinaire annuelle. Cette somme ne peut être déduite de la cotisation en cas d'absence à l'assemblée générale.

**Article 13 Cas divers**

Le Comité du CC3C se réserve le droit de statuer au cas par cas si les circonstances le justifient.

**TARIFS – CATÉGORIES MEMBRES**

	<b>Cotisation CC3C</b>	<b>Licence et journal SCA</b>	<b>Assemblée générale</b>	<b>Total</b>
<b>Membre Actif de 20 à 29 ans</b>	353	117	30	<b>500</b>
<b>Membre Actif de 30 ans révolus</b>	686	117	30	<b>833</b>
<b>Membre de la Section Handisport</b>	353	117	30	<b>500</b>
<b>Membre de la section Senior</b>	253	117	30	<b>400</b>
<b>Membre de la Section Junior</b>	200	30	**	<b>230</b>
<b>Membre Supporter</b>	200	**	**	<b>200</b>
<b>Membre d'honneur (si Actif)</b>	**	117	**	<b>117</b>

**TARIFS – CATÉGORIES NON-MEMBRES**

**École de curling**

Session I – Automne	<b>250</b>
Session II – Hiver	<b>250</b>
Saison complète	<b>400</b>

*Remarque : chaque session est composée de 10 cours.*

**Package / Forfait**

Participation à 6 matchs du Championnat / Coupe de Genève / Championnat de double	<b>300</b>
---	------------

*Remarques : l'achat d'un package est limité à une unité par personne et par saison.*

Tous les tarifs sont indiqués en francs suisses.

Le règlement d'application des cotisations du Curling Club Trois-Chêne / Genève est fait à Genève et adopté lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025 pour la saison 2025-2026